

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **11**

Absents : **15**

- dont suppléé(s) : **0**

- dont représenté(s) : **3**

Votants : **14**

- dont « pour » : **14**

- dont « contre » : **0**

- dont « abstention » : **0**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq juillet à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le dix-neuf juillet (deuxième convocation suite à absence de quorum) se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé, BARDIN Régine, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric (*arrivé après la question n°2*) et GASTON Arnaud.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence *ayant donné pouvoir à Mme VAGINAY RICOURT Sophie*, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, REYNAUD Sandra *ayant donné pouvoir à M. REYNAUD Frédéric*, MM. ORTUNO Miguel *ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan*, BARNEAUD Christophe, OLIVERO Albert, MILLION-ROUSEAU Daniel, et CAPEL Denis *ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud*.

ABSENTS : Mmes MATTERA Wendy, PIGNATEL Agnès et OKROGLIC Dominique, MM. FRANQUEBALME Jean-Pierre et ISOARD Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme GARCIER-RICHAUD Hélène.

0308 JUL 21

Envoyé en préfecture le 26/07/2023
Reçu en préfecture le 26/07/2023
Publié le **27 JUL 2023**
ID : 004-200072304-20230725-D2023107-DE

N° ordre : 1

Délibération n°2023/107

OBJET : APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 JUIN 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le projet de procès-verbal de la séance du 20 juin 2023 ;

Mme la présidente invite les membres du conseil communautaire à approuver le procès-verbal de la séance précédente qui s'est tenue le 20 juin 2023 ;

Le Conseil de Communauté,

Après en avoir délibéré,

- **VALIDE** le procès-verbal du conseil communautaire du 20 juin 2023.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,

Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

